



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
INDRE-ET-LOIRE

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
Monsieur le Ministre Didier GUILLAUME  
Hôtel de Villeroy  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07**

Chambray-lès-Tours, le 11 décembre 2018

**Le Président,**

Monsieur le Ministre,

**Objet**  
Offre de formation des lycées  
agricoles publics

**Références**  
N/Réf. : HF/CL18r106

**Dossier suivi par**  
Secrétariat de Direction  
Tél : 02 47 48 37 19

Je tiens à vous faire part d'une situation inquiétante portant atteinte à l'offre de formation des lycées agricoles publics en région Centre-Val de Loire, suite à la décision d'ôter 1 000 heures de dotation d'enseignement facultatif à leur détriment.

Cela portera préjudice à l'enseignement agricole de notre région, qui se retrouve, comme dans les années 2008-2009, à la croisée des chemins.

En la matière, il me semble contreproductif de pénaliser une région présentant par ailleurs un profil atypique. Ce sont ainsi les lycées agricoles de notre région qui se retrouvent pénalisés, alors même que leur seul tort - s'il en fallait un - fut de déployer sur les 15 dernières années - conformément aux orientations du ministère - une section européenne par établissement, là où d'autres régions n'en comptent au plus que deux ou trois.

En ce sens, il me paraît nécessaire de tenir compte du réel et de permettre les ajustements nécessaires au bénéfice des élèves. Je ne peux que regretter que les lycées agricoles publics de notre région soient les perdants du rééquilibrage national.

L'ensemble des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole ont voté le rejet de cette décision ainsi que le rétablissement des heures d'options faisant défaut, et ce, à l'unanimité des administrateurs de toute sensibilité confondue.

Pour cause, les engagements pris par les établissements vis-à-vis des familles et des élèves doivent être tenus. Il en va de la confiance établie lorsque ces derniers ont fait le choix, en classe de première, d'une des trois options proposées, dont les horaires sont aujourd'hui amputés de l'équivalent d'un trimestre. De même, des élèves de terminale, en l'état, sont désormais confrontés à l'épreuve du baccalauréat avec un plan d'évaluation en cours de formation, bâti et validé sur dix mois et non sept, comprenant deux épreuves d'examen, dont la dernière devrait s'opérer en juin, alors même qu'en l'état, les cours s'arrêteront le 11 mars, faute d'une dotation horaires suffisante.

**Siège Social**

38 rue Augustin Fresnel  
BP 50139  
37171 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX  
Tél : 02 47 48 37 37  
Fax : 02 47 48 17 36  
Email : [accueil@cda37.fr](mailto:accueil@cda37.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Etablissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 183 700 038 00015  
APE 9411Z  
[www.cda37.fr](http://www.cda37.fr)

.../...

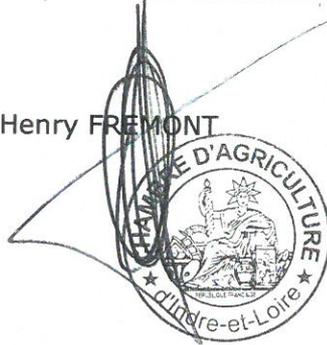


Enfin, l'enjeu est tel qu'il ne peut se réduire à l'échelle régionale. Il s'agit là du cap que nous voulons donner aux enseignements facultatifs dans notre pays.

Ainsi, Monsieur le Ministre, pour toutes ces raisons portées avec force par les élèves, leurs parents, ainsi que les personnels de l'ensemble des lycées impactés, je sollicite votre compréhension et votre bienveillance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Henry FREMONT



**Chambre d'Agriculture  
Indre et Loire**

38 rue Augustin Fresnel  
BP 50139

37171 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

Tél : 02 47 48 37 37

Fax : 02 47 48 17 36

Email : [accueil@cda37.fr](mailto:accueil@cda37.fr)